

Attaque au couteau à Lucé près de Chartres : comment le patient hospitalisé sous contrainte a-t-il pu « s'échapper » ?

écrit par Monique B | 15 février 2025



L'homme de 38 ans qui a attaqué et blessé très gravement deux personnes dans un immeuble à Lucé sortait de l'hôpital de jour "La Parenthèse" où il se rendait trois jours par semaine dans le cadre de ses soins psychiatriques. © Google street view



L'homme de 38 ans qui a attaqué et blessé très gravement deux personnes dans un immeuble à Lucé sortait de l'hôpital de jour "La Parenthèse" où il se rendait trois jours par semaine dans le cadre de ses soins psychiatriques. © Google street view

C'est donc ainsi que les fous dangereux sont surveillés et pris en charge ? Plus rien ne fonctionne dans ce pays. Qui a décidé que la garde à vue devait être levée ???

Ce jeudi 13 février, un patient de 38 ans qui s'était « échappé » de l'hôpital de jour Henri Ey à Lucé en Eure-et-Loir où il allait trois fois par semaine dans le cadre de ses soins psychiatriques aurait attaqué et blessé très gravement avec un couteau une femme de 65 ans et son fils dans leur immeuble situé dans la même commune que l'hôpital de jour. Les soignants sont sous le choc et la direction du centre hospitalier témoigne.

« *Nous pensons beaucoup aux deux victimes et à leurs familles* », tient à dire Michelle Bronner directrice adjointe du centre hospitalier Henri Ey où le patient qui a attaqué deux personnes au couteau est hospitalisé

sous contrainte depuis le 4 octobre 2024.

Ce jeudi 13 février, un homme de 38 ans hospitalisé sous contrainte au centre hospitalier Henri Ey en Eure-et-Loir [aurait attaqué avec un couteau](#) une femme de 65 ans et son fils de 42 ans chez eux dans un immeuble à Lucé. Les deux victimes ont été transportées à l'hôpital du Coudray près de Chartres dans un état d'urgence absolue (**mise à jour** : ce vendredi 14 février dans la soirée, le parquet de Chartres indique que le pronostic vital des deux blessés n'est plus engagé mais qu'ils restent sous étroite surveillance médicale).

Des soignants en état de choc

Ce vendredi matin, l'équipe de direction de l'établissement de santé mentale était en réunion de crise afin « *de soutenir les soignants qui sont en état de choc. Toutes les équipes ici sont profondément atterrées par ce qui s'est passé* », confie-t-elle, très émue.

« *C'est un patient hospitalisé chez nous qui, dans le cadre de sa prise en charge, bénéficiait d'une prise en charge parallèle en hôpital de jour à Lucé. Il a fugué en fin de journée en attendant l'ambulance qui devait le ramener sur le site ici. Il est parti pour soi-disant aller chez sa maman. La fugue a été signalée aussitôt. Puis est arrivé ce que l'on sait tous* », raconte la directrice adjointe.

La direction ne connaît pas encore les circonstances exactes. A-t-il profité du départ d'un autre patient pour passer la porte, ou a-t-il ouvert la porte de son propre chef ? Personne n'était juste à côté de lui pour le vérifier.

« *Les entrées sont régulées. Il y a une caméra mais les*

patients en hôpital de jour sont libres de leurs mouvements à l'intérieur », témoigne-t-elle.

À l'hôpital de jour trois fois par semaine

L'homme se rendait trois fois par semaine à l'hôpital de jour depuis le centre hospitalier Henri Ey du Coudray où il est hospitalisé à temps complet. Une ambulance venait le chercher et l'emmener à l'intérieur de l'hôpital de jour puis revenait le chercher le soir selon la même procédure.

Dans de nombreuses situations en santé mentale, lors de réunions de synthèse, les médecins se réunissent pour voir de quelle manière le patient s'est adapté à de nouvelles situations.

« L'hospitalisation en hôpital de jour est un levier thérapeutique qui est utilisé pour le réadapter progressivement à la communication avec d'autres personnes et d'autres patients dans d'autres circonstances. Il passait quelques heures par semaine dans ce but à l'hôpital de jour. Il n'est jamais tout seul normalement. »

Comment s'est-il retrouvé seul ce soir-là ? L'enquête en cours vise aussi à déterminer les circonstances exactes de sa « fugue ».

Frédéric Chevallier, Procureur de la République de Chartres explique que « l'homme avait été impliqué en décembre 2020 dans des faits de violences avec armes et avait été jugé irresponsable pénalement en septembre 2022 par le tribunal correctionnel de Chartres, en raison de l'abolition de son discernement au moment des faits. Il avait été hospitalisé sous contrainte immédiatement. »

Garde à vue levée et hospitalisation sous contrainte

Depuis, il se trouvait, selon une dernière décision rendue le 4 octobre 2024 par la juge des libertés et de la détention de Chartres, hospitalisé sous contrainte, à l'antenne chartraine du CH Henri EY de Bonneval.

« À ce stade, les conditions dans lesquelles il s'est retrouvé sur la commune de Lucé pour y commettre les faits qui lui sont reprochés ne sont pas connues du parquet. Les investigations qui se poursuivent permettront sans doute d'apporter tous les renseignements utiles à cet égard », poursuit le procureur de la République.

Le gardé à vue a été examiné cette nuit par un médecin psychiatre qui a considéré son état mental comme incompatible avec la poursuite de la garde à vue. *« Une hospitalisation sous contrainte a été immédiatement décidée et la garde à vue, en l'état, a été levée. »*

L'état de santé des deux personnes blessées demeure stable, leur pronostic vital était toujours engagé ce vendredi 14 février en fin de matinée.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/attaque-au-couteau-a-luce-pres-de-chartres-comment-le-patient-hospitalise-sous-contrainte-a-t-il-pu-s-echapper-3108037.html>